

## BUDGET : L'ESPRIT DE L'INTERCOMMUNALITÉ RETROUVÉ

Le budget 2020 n'ayant pas été voté avant les élections municipales, c'est seulement à la fin du mois de juillet que ce dernier a été présenté aux 92 élus du conseil de Métropole<sup>(1)</sup>. D'un montant global de 1,35 milliard d'euros, il constitue la première étape de la construction collective d'un projet métropolitain qui répond aux défis du siècle et prend en compte la transition écologique.

C'est un budget 2020 largement engagé qui a été voté à la majorité par le conseil de Métropole le 31 juillet dernier. La crise sanitaire a entraîné le report du second tour des élections municipales et, dans un deuxième temps, de la date limite d'adoption des budgets. Élaboré en seulement 48 heures et dans un contexte de crise sanitaire, ce budget primitif, qui sera affiné lors d'une prochaine décision modificative à l'automne, est atypique. Il rattrape le temps perdu et intègre dans la même séance le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif et le compte administratif. « Dans ce contexte difficile, nous avons malgré tout pu proposer un budget ambitieux afin d'accompagner les citoyens et les entreprises dans la crise. Dès ce premier budget, nous avons voulu intégrer les grandes priorités du mandat », précise Renaud Calvat, premier vice-président délégué aux finances, maire de Jacou.

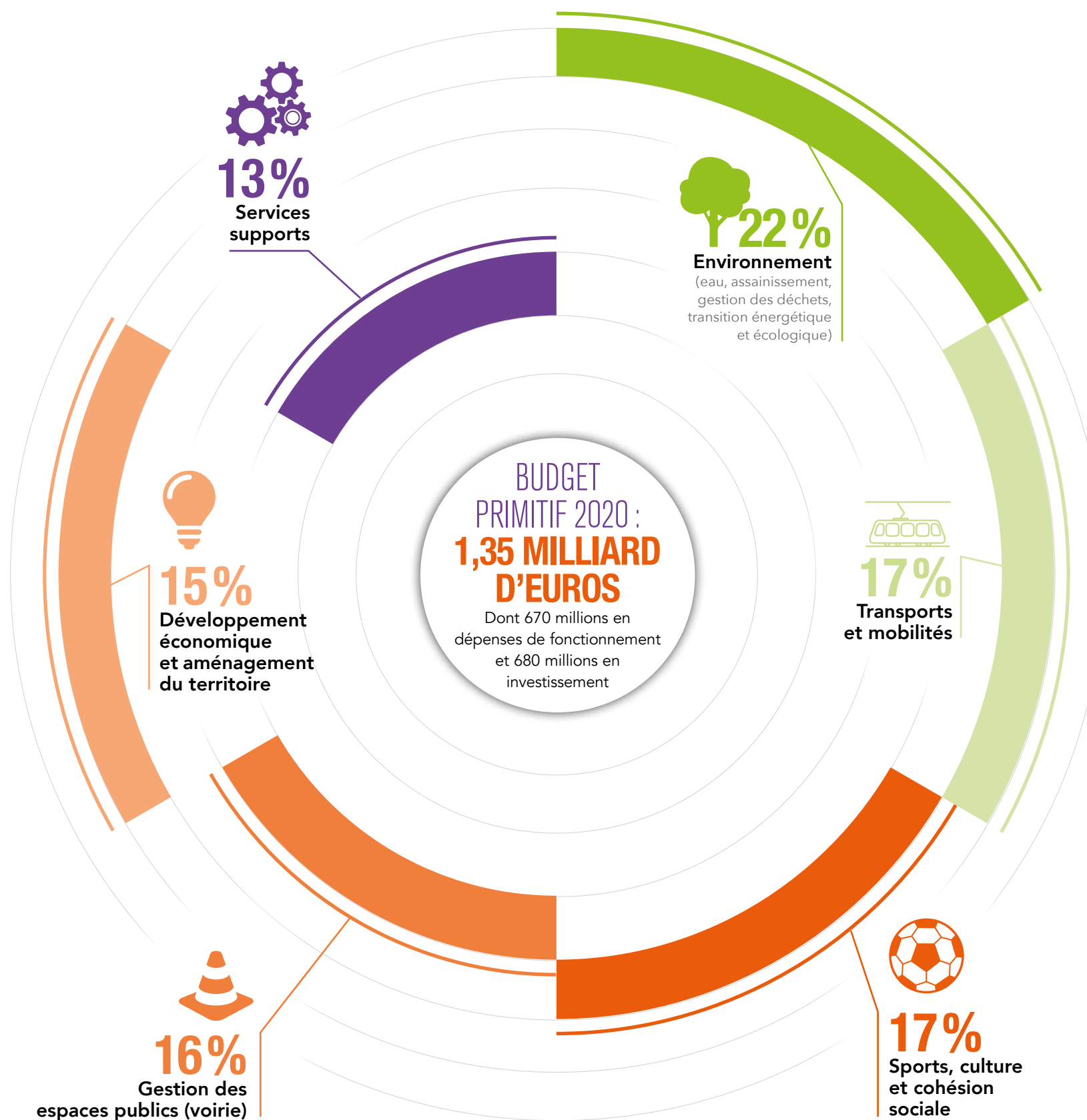
### Une première étape

Ce budget reflète « l'esprit retrouvé de l'intercommunalité », mais aussi « de

coopération avec l'État et les collectivités voisines pour soutenir l'investissement et l'emploi, a souligné Michaël Delafosse lors du conseil de Métropole. Il incarne une Métropole qui investit pour la transition écologique et l'épanouissement de chacun ». Ce budget « vertueux et raisonnable » prévoit notamment l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme « mobilités actives » pour 150 millions d'euros dans le cadre du plan d'urgence mobilité zéro carbone. Il permettra, au cours de ces six prochaines années, de promouvoir et de mettre en œuvre les équipements nécessaires au développement de la marche, du vélo ou adaptés aux personnes à mobilité réduite.

(1) Le dernier MMMag, publié au mois d'août, était bouclé à cette date. C'est la raison pour laquelle le budget voté le 31 juillet est présenté dans ce numéro de novembre.

Dans le cadre de la construction de la future ligne 5, des travaux sont en cours pour anticiper la rénovation des réseaux souterrains et garantir leur bon état de fonctionnement.



## SEPT GRANDES ORIENTATIONS DÈS 2020

- 1 Gratuité des transports publics pour les Métropolitains les week-ends.
- 2 Création d'une autorisation de programme « mobilités actives » de 150 millions d'euros.
- 3 0 % d'augmentation des taux d'imposition des ménages.
- 4 Instaurer une dotation de solidarité communautaire (1 million d'euros en 2020) et des fonds de concours pour les communes (2 millions d'euros en 2020).
- 5 Soutenir les associations.
- 6 Réduire de 66 % la CFE (cotisation foncière des entreprises) des entreprises du secteur touristique en 2020 pour répondre aux conséquences économiques de la crise.
- 7 296 millions de dépenses d'équipement consolidées en 2020.



montpellier3m.fr/budget

Conseils de Métropole // Mardi 15 septembre et lundi 12 octobre

AGENDA // Lundi 23 novembre / 9h / C'est la date du prochain conseil de Métropole

HABITAT

VERS UN ENCADREMENT DES LOYERS



L'encadrement des loyers mettra un terme aux loyers excessifs à Montpellier.

Le marché de la location s'est emballé à Montpellier. Avec un loyer moyen de 13,2 euros le m<sup>2</sup> (1<sup>er</sup> janvier 2019), elle affiche des niveaux de loyers les plus élevés de France devant de grandes métropoles comme Toulouse, Bordeaux, Marseille... En parallèle, avec un taux de pauvreté très élevé de 26,6 %, les ménages ont de grandes difficultés à louer un logement. Résultat, les demandes en logements locatifs sociaux ne cessent de croître (5,1 % de la population en 2017). Face à cette situation, « Il y a urgence à mettre en place un encadrement des loyers à Montpellier », estime Claudine Vassas-Mejri, vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement et aux parcours résidentiels, maire de Castries. Le conseil de Métropole va demander à l'État la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers pour cinq ans comme à Paris ou à Lille. Ce dispositif impose que les loyers se situent entre - 30 % et + 20 % du loyer de référence fixé par l'observatoire local.

AGROÉCOLOGIE

DES SEMEURS DE JARDINS

« Qui ne se plante jamais n'a aucune chance de pousser », telle est la devise affichée sur le site internet du réseau des semeurs de jardins. Créée en 2015, cette association anime et accompagne les jardins collectifs de la région. Développement de nouvelles formations en agroforesterie, semences paysannes, plantes médicinales, ateliers nutrition, permaculture, compost... Ses nombreuses actions s'inscrivent dans la politique agroécologique et alimentaire, mais aussi le tri à la source et la valorisation des biodéchets, développés par la Métropole. Elle fait partie des partenaires dynamiques du territoire, soutenus par la collectivité.

TRANSPORTS

MONTPELLIER HORIZON HYDROGÈNE

21 bus électriques à hydrogène seront déployés sur le territoire dans les prochaines années. Équipés d'une pile combustible dans laquelle l'hydrogène et l'oxygène se combinent et produisent de l'électricité, ces véhicules 100 % propre ne rejettent que de l'eau. La Métropole a depuis plusieurs années de grandes ambitions de développement de cette énergie vertueuse. Son projet Montpellier Horizon Hydrogène (MH2) est un choix technologique fort qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la nouvelle mobilité durable voulue par la Métropole. En parallèle de l'équipement en bus nouvelle génération, une unité de production et de distribution d'hydrogène sera créée afin de distribuer cette énergie aux professionnels, mais aussi aux particuliers. Pour mettre en œuvre ce projet, la Métropole a candidaté à des appels à projets aux niveaux régional, national et européen.



L'hydrogène, une énergie propre.

HABITAT

PERMIS DE LOUER UN HABITAT DIGNE DE CE NOM !

La Métropole compte 6 500 logements ne bénéficiant pas d'un confort minimal, dont plus de 4 750 à Montpellier. « Les marchands de sommeil instrumentalisent la détresse humaine », a dénoncé Michaël Delafosse lors du conseil de métropole. Nous devons répondre face à cette spéculation de la misère. Le « permis de louer » est une réponse à cet habitat indigne. Dans les zones soumises à ce dispositif, l'autorisation préalable délivrée

par la Métropole conditionnera la signature de chaque nouveau bail d'habitation. Celleneuve à Montpellier sera le premier quartier à en bénéficier à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021. Ce dispositif sera évalué dans un an, pour ensuite définir de nouveaux périmètres d'autorisation de mise en location dans la Métropole. Les maires de Pérols, Villeneuve-lès-Maguelone, Courdonterral ou encore Grabels ont déjà exprimé leur intérêt pour ce « permis de louer ».

ENVIRONNEMENT

SUCCÈS DE L'ÉCOMÉTROPOLE DE L'ÉCOLOTHÈQUE

22 communes sont partenaires en 2019 du programme ÉcoMétropole de l'Écolothèque. Il apporte aux équipes pédagogiques des communes des appuis techniques et un accompagnement pour mettre en place des animations sur l'environnement. L'objectif est de sensibiliser les enfants aux préoccupations environnementales par une approche ludique. Ce programme est prolongé jusqu'en septembre 2022 et renouvelable.



Les animateurs des communes se retrouvent à l'Écolothèque pour des ateliers pédagogiques sur l'environnement.

ZÉRO DÉCHET

AMÉLIORER LE TRI DES BIODÉCHETS



Le tri des biodéchets est une étape essentielle vers le zéro déchet.

Les biodéchets ne sont pas suffisamment triés constate l'ADEME. Ils représentent encore 32 % des déchets jetés dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles. Soit un gisement de près de 8 millions de tonnes au plan national. Depuis cinq ans, la Métropole encourage les pratiques de compostage collectif de proximité, en complément au développement, plus ancien, du compostage individuel. Mais un nouvel élan est nécessaire pour améliorer et développer ce tri. Dans ce cadre, la Métropole candidate à l'appel à projets de l'ADEME et de la Région Occitanie sur la généralisation du tri à la source des biodéchets.

1 M€

C'est le montant du soutien financier apporté par la Métropole au château de Castries engagé dans un vaste programme de rénovation.

Soit 27 % de son plan de financement prévisionnel. Cette troisième et dernière phase de travaux s'achèvera au premier semestre 2021.

- 5,3 %

C'est le taux de réduction des indemnités du président et des 20 vice-présidents du conseil de Métropole depuis septembre 2020.

265 909 €

C'est le montant des aides aux acteurs économiques pour le paiement des loyers professionnels

des mois d'avril, mai et juin 2020 dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19. Un soutien de la Métropole auprès des commerçants, artisans et entrepreneurs en complémentarité avec les aides gouvernementales et régionales durant la crise sanitaire (voir page 5).



Suivez en direct les conseils de Métropole sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr)